



PAR COURRIEL

NOTE

DESTINATAIRE : Madame Marie-Claude Thérberge, chef de service
Service des projets en milieu terrestre

DATE : Le 13 août 2010

OBJET : Parc éolien du Lac-Alfred et poste de raccordement élévateur
de tension 34,5 kV-315 kV
V/Réf. : 3211-12-154
N/Réf. : DPQA 800

J'accuse réception de l'information que vous nous avez transmise concernant l'objet cité en rubrique. Nous y avons attribué un numéro « DPQA » auquel je vous prierais de référer dans vos prochaines correspondances avec nous.

Votre demande a été transmise à M. Mario Dessureault, ingénieur, afin qu'il y donne suite.

Je vous prie de recevoir mes salutations distinguées.

Le directeur,

Michel Goulet

MG/gb

c. c. M. Mario Dessureault

Édifice Marie-Guyart, 5^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : (418) 521-3813, poste 7022
Télécopieur : (418) 646-0001
Internet : www.mddep.gouv.qc.ca
Courriel : michel.goulet@mddep.gouv.qc.ca

PAR COURRIEL

NOTE

DESTINATAIRE : Madame Marie-Claude Théberge, chef de service
Service des projets en milieu terrestre

DATE : Le 15 avril 2010

**OBJET : Parc éolien du Lac-Alfred – Ligne à 315 kW
Analyse de la recevabilité de l'étude d'impact sur
l'environnement
V/Réf. : 3211-11-097
N/Réf. : DPQA 880**

J'accuse réception de l'information que vous nous avez transmise concernant l'objet cité en rubrique. Nous y avons attribué un numéro « DPQA » auquel je vous prierais de référer dans vos prochaines correspondances avec nous.

Votre demande a été transmise à M. Mario Dessureault, ingénieur, afin qu'il y donne suite.

Je vous prie de recevoir mes salutations distinguées.

Le directeur,

Michel Goulet

MG/gb

c. c. M. Mario Dessureault

Note

DESTINATAIRE : M^{me} Marie-Claude Théberge, chef de service
Service des projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 20 septembre 2010

OBJET : **Deuxième avis relatif à la recevabilité de l'étude d'impact du projet concernant la « Ligne à 315 kW du parc éolien de Lac-Alfred en vue de son raccordement au réseau d'Hydro-Québec » Volet — Espèces floristiques menacées et vulnérables**

N^{os} DOSSIERS : SCW 633967; V/R : 3211-11-097; N/R : 5145-04-18-[428]

La présente fait suite à votre deuxième demande d'avis datée du 10 août 2010 sur l'addenda (Complément de l'étude d'impact sur l'environnement) déposé en août 2010 et transmis par le promoteur « Hydro-Québec TransÉnergie » (HQTÉ). Cet addenda contient les réponses aux demandes de renseignements du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) qui lui ont été adressées. De plus, un deuxième document transmis (Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement) fournit un bref résumé sur la description et les résultats associés à ladite étude d'impact. Nos commentaires porteront sur les espèces floristiques menacées et vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées (EFMVS).

La Direction du patrimoine écologique et des parcs (DPÉP) considère comme généralement satisfaisant le traitement des questions (QC) 16 à 20 (pp. 12 à 15). Tel qu'anticipé dans l'avis du 14 mai 2010, les éléments fournis grâce à la carte écoforestière

...2

Service des écosystèmes et de la biodiversité

Édifice Marie-Guyart, 4^e étage, boîte 21

675, boulevard René-Lévesque Est

Québec (Québec) G1R 5V7

Téléphone : 418 521-3907

Télécopieur : 418 646-6169

jean-pierre.laniel@mddep.gouv.qc.ca

Internet : www.mddep.gouv.qc.ca

et au Guide¹ recommandé attestent de la présence de deux types d'habitats potentiels d'EFMVS. Selon HQTÉ, aucun de ces habitats n'est touché par l'emprise de la ligne. En revanche, par « Principe de précaution », étant donné la proximité (a) d'une sapinière et d'une cédrière de type 1 le long de l'emprise, sis respectivement dans deux territoires non organisés (TNO) Lac-Alfred et Rivière-Vaseuse au nord et sud-est du tracé, la DPÉP considère qu'un effort devrait être consenti pour vérifier la présence d'EFMVS susceptibles d'être touchées de quelque façon que ce soit aux abords de l'emprise; par exemple, lors de l'entretien de la future emprise de ligne par pulvérisation des phytocides ou pendant les travaux. Les tableaux 4 et 5 du Guide indiquent que la sapinière et la cédrière de type 1 peuvent respectivement abriter, entre autres, l'adiante des Aléoutiennes (*Adiantum aleuticum*) et la sabline à grandes feuilles (*Moehringia macrophylla*), d'une part, ainsi que la valériane des tourbières (*Valeriana uliginosa*) et l'orchis à feuille ronde (*Amerorchis rotundifolia*) pour le deuxième habitat (p. 13 : QC-17 et carte 17-1).

Quant aux autres exigences de la DPÉP, le promoteur HQTÉ renseigne adéquatement sur la méthodologie d'inventaire associée aux EFMVS (pp. 12 à 13 : QC-16). De même, il s'engage à satisfaire aux trois autres points soulevés dans la conclusion de notre avis daté du 14 mai 2010 visant, le cas échéant, la réalisation des inventaires complémentaires détaillés à l'intérieur de l'emprise ou à un autre endroit où l'état naturel du sol sera modifié, la transmission, sous pli séparé, d'un rapport exhaustif selon le Guide² recommandé en la matière, incluant les mesures d'atténuation et/ou de compensation (pp. 13 à 15 : QC-18 à 20). Toutefois, HQTÉ conditionne la réalisation des dits inventaires à la transmission, par la DPÉP, d'un complément d'information (nom, habitat potentiel, etc.) sur une ou deux espèces floristiques à statut précaire non précisées et potentiellement présentes dans un rayon de 5 km autour de la zone d'étude ou à proximité de celle-ci (p. 14 : QC-18 et vol. 1 : pp. 2-12 et 7-35). Vu l'absence d'information relative à l'identification et à la localisation de cette plante dans la base de données du CDPNQ, celle-ci proviendrait de la Direction régionale du MDDEP. La DPÉP invite donc le promoteur HQTÉ à les contacter afin de valider les informations susmentionnées.

Conclusion

Après analyse, la DPÉP considère l'étude d'impact recevable au regard d'EFMVS qui relève de son champ de compétence. La DPÉP réitère toutefois le strict respect, par le promoteur, des engagements pris suite à l'avis du 14 mai 2010 et d'autres obligations susmentionnées en vue de l'acceptabilité du projet en lien avec les espèces visées :

¹ Petitclerc, P., N. Dignard, L. Couillard, G. Lavoie et J. Labrecque. 2007. *Guide de reconnaissance des habitats forestiers des plantes menacées ou vulnérables. Bas-Saint-Laurent et Gaspésie*. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction de l'environnement forestier. 113 p.

² COUILLARD, Line, 2007. Les espèces floristiques menacées ou vulnérables : guide pour l'analyse et l'autorisation de projets en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, Québec, gouvernement du Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, 26P.

- Inventaires d'EFMVS et leurs habitats potentiels : L'obligation de réaliser un (des) inventaire (s) exhaustif (s), le cas échéant, et de nous transmettre confidentiellement un ou des rapport (s) d'inventaire (s) détaillé (s) demandé (s) et promis. Cet (s) inventaire (s) visera (ont) spécifiquement : (1) l'habitat d'une ou deux EFMVS non précisées dans le secteur de la zone d'étude considérée en raison du déboisement de 121 ha requis par le projet au niveau de la composante « Autres peuplements forestiers » faisant partie des éléments d'espaces forestiers et (2) une bande de dix mètres à l'intérieur de la sapinière et de la cédrière de type 1 sise à proximité de l'emprise du tracé retenu optimisé; elle peut abriter les EFMVS selon les tableaux 4 et 5 du Guide des habitats susmentionné.
- Principe d'évitement : Le cas échéant, l'application du principe d'évitement volontaire d'EFMVS et s'il y a lieu, la transmission des mesures d'atténuation et/ou de compensation conformes au Guide³ du Ministère en la matière.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à communiquer avec M^{me} Nancy Hébert au 418-521-3907, poste 4347.

Le chef du Service,



Jean-Pierre Laniel

JPL/OO/se

³ COUILLARD, Line, 2007. Les espèces floristiques menacées ou vulnérables : guide pour l'analyse et l'autorisation de projets en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, Québec, gouvernement du Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, numéros ISBN, 26P.



Note

DESTINATAIRE : M^{me} Marie-Claude Théberge, chef de service
Service des projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 10 septembre 2010

OBJET : **Deuxième avis relatif à la recevabilité pour le projet de
« Ligne à 315 kV du parc éolien de Lac-Alfred » volet –
milieux humides**

N^{os} DOSSIERS : SCW 633967; V/R : 3211-11-097; N/R : 5145-04-18-[428]

La présente fait suite à votre demande, datée du 10 août 2010, sur la recevabilité du projet cité en rubrique. Elle portera exclusivement sur la recevabilité de l'étude quant au volet « milieux humides ».

La DPÉP dans son avis précédant demandait au promoteur de consulter la cartographie des milieux humides et d'eau profonde du territoire forestier situé au sud du 51^e parallèle (<http://www.ducks.ca/fr/province/qc/outils/forestier.html>) afin de valider s'il y avait d'autres milieux humides traversés par le tracé de la ligne. Le promoteur indique dans sa réponse à la question 3 du document de réponses aux questions du MDDEP daté d'août 2010, que cette cartographie est incluse sur la carte A de l'annexe H de l'étude d'impact. La DPÉP se questionne quant à la prise en compte de cette cartographie par le promoteur puisque la consultation de celle-ci a permis à la DPÉP d'identifier un « marécage arbustif » potentiel le long d'un tributaire de la rivière Humqui Ouest où un sentier pédestre longe la rivière. Ce dernier sera traversé par le tracé de la ligne, soit à 4 km au nord du point de croisement du tracé et de la rivière Milnikek.

Il est donc demandé que le promoteur valide la présence de ce milieu humide et advenant que l'expertise terrain confirme sa présence, le tracé proposé devra éviter le milieu humide. Si le promoteur fait la démonstration qu'il n'est pas possible d'éviter le milieu humide, il devra :

...2

Service des écosystèmes et de la biodiversité

Édifice Marie-Guyart, 4^e étage, boîte 21
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3907
Télécopieur : 418 646-6169
jean-pierre.laniel@mddep.gouv.qc.ca
Internet : www.mddep.gouv.qc.ca

- Effectuer un inventaire floristique pour ce milieu humide.
- Mentionner la présence ou pas d'espèces menacées ou vulnérables.
- Indiquer la superficie totale du milieu humide touché.
- Indiquer les composantes (ex. pylône) ou les modes d'entretien du projet pouvant avoir un impact sur ce milieu humide.
- Préciser les mesures d'atténuation prévues.

Quant aux réponses fournies à la question 7 sur la caractérisation du milieu humide de la rivière Milnikék, celles-ci sont jugées satisfaisantes.

Pour toute information supplémentaire, je vous invite à communiquer avec Mme Isabelle Falardeau au 418 521-3907, poste 4448.

Le chef du Service,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Laniel', with a large, stylized flourish extending to the right.

Jean-Pierre Laniel

JPL/IF/se

Note

DESTINATAIRE : M^{me} Marie-Claude Théberge, chef de service
Service des projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 27 mai 2010

OBJET : **Avis de recevabilité pour le projet de « Ligne à 315 kW du
parc éolien de Lac-Alfred » Volet — milieux humides**

N^{os} DOSSIERS : SCW 633967; V/R : 3211-11-097; N/R : 5145-04-18-[428]

La présente fait suite à votre demande, datée du 31 mars 2010, sur la recevabilité du projet cité en rubrique. Elle portera exclusivement sur la recevabilité de l'étude quant au volet « milieux humides ».

La carte des milieux humides soit, les deux feuillets de la carte A intitulée « milieux naturel et humain » ont été réalisés à partir des attributs « dénudés humides » du quatrième programme d'inventaire écoforestier et « milieu humide » de la base de données topographique du Québec (BDTQ).

En ce qui concerne les dénudés humides, ceux-ci ne sont pas les seuls attributs de la base de données du quatrième programme d'inventaire écoforestier pouvant être associés à un milieu humide potentiel. Canards Illimités Canada (CIC) a réalisé, en partenariat avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), une cartographie des milieux humides et d'eau profonde du territoire forestier situé au sud du 51^e parallèle à partir de plusieurs de ces attributs. Il serait important de consulter ce document afin d'évaluer si des milieux humides additionnels ont été répertoriés dans le territoire d'étude.

Il est possible d'obtenir cette information en consultant l'adresse Internet suivante :
<http://www.ducks.ca/fr/province/qc/outils/forestier.html>.

...2

Suite à cette vérification et advenant l'ajout de nouveaux milieux humides potentiels, le promoteur, pour tous les milieux humides touchés par une des composantes du projet (les chemins d'accès, les ponceaux, l'enfouissement du réseau collecteur, les aires d'implantation, etc.) devra :

- Procéder à la révision de la cartographie en localisant et identifiant la classe des milieux humides et y superposant le tracé retenu;
- Effectuer un inventaire floristique pour les nouveaux milieux humides;
- Mentionner la présence ou pas d'espèces menacées ou vulnérables, d'un lac ou d'un cours d'eau pour chacun des milieux humides ajoutés;
- Indiquer la superficie empiétée et totale des milieux humides touchés;
- Préciser les mesures d'atténuation (minimisation des impacts) prévues.

En dernier lieu, si des milieux humides sont toujours empiétés par le projet, il faut démontrer dans l'étude d'impact comment la séquence d'atténuation (éviter-minimiser-compenser) a été appliquée et présenter les mesures de compensation prévues pour les superficies de milieux humides perdues. Les superficies de milieux humides affectées, après avoir fait la démonstration que l'évitement et la minimisation ne sont pas possibles, doivent faire l'objet d'une évaluation de leur valeur écologique afin que le promoteur puisse développer un projet de compensation et rendre la réalisation du projet acceptable sur le plan environnemental.

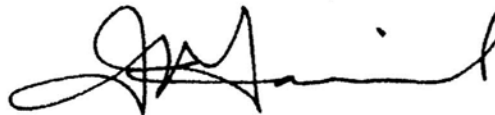
Rivière Milnikek

L'information fournie par Hydro-Québec sur le milieu humide de la rivière Milnikek est presque complète. Les éléments suivants sont nécessaires afin d'évaluer la recevabilité de l'étude d'impact :

- Faire la démonstration qu'il n'est pas possible d'éviter ce milieu humide;
- Préciser le mode de maîtrise de la végétation qui sera utilisé;
- Cartographier le chemin d'accès contournant le milieu humide.

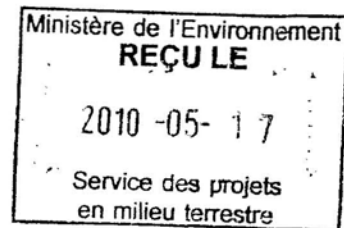
Pour toute information supplémentaire, je vous invite à communiquer avec M^{me} Isabelle Falardeau au 418 521-3907, poste 4448.

Le chef du Service,



Jean-Pierre Laniel

JPL/IF/se



Note

DESTINATAIRE : M^{me} Marie-Claude Théberge, chef de service
Service des projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 14 mai 2010

OBJET : **Avis relatif à la recevabilité de l'étude d'impact du projet concernant le « Raccordement au réseau d'Hydro-Québec de la ligne à 315 kW du parc éolien de Lac-Alfred » Volet — Espèces floristiques menacées et vulnérables**

N^{os} DOSSIERS : SCW 633967; V/R : 3211-11-097; N/R : 5145-04-18-[428]

La présente fait suite à votre demande d'avis datée du 31 mars 2010 sur la recevabilité de l'étude d'impact susmentionnée comprenant deux volumes et déposée en mars 2010 par le promoteur « Hydro-Québec TransÉnergie » (HQTÉ). Des considérations, environnementales notamment, ont permis aux consultants d'HQTÉ de ne retenir que le « secteur est » de la zone d'étude en vue de l'implantation de la ligne de raccordement projetée au détriment du « secteur ouest » (vol. 1 : pp. 4-1 à 4-3, 5-1 et vol. 2 : carte C). Nos commentaires porteront sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées (EFMVS).

S'appuyant sur des informations consignées au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ), d'autres études et suite à l'observation d'habitats favorables, l'étude indique la présence d'un total de 12 EFMVS dans un rayon de 5 km autour de la zone d'étude ou à proximité de celle-ci, bien que des informations sur deux autres espèces ne sont pas divulguées. Les 12 espèces sont essentiellement calcicoles excepté l'adiante des Aléoutiennes qui se développe uniquement en milieu serpentinicole et la sabline à grandes feuilles qui l'est aux deux milieux. À titre d'exemple, nous commenterons trois espèces parmi celles considérées dans le processus d'analyse et d'approbation au Ministère (vol. 1 : pp. 2-1, 2-10 à 2-12) :

...2

Service des écosystèmes et de la biodiversité

Édifice Marie-Guyart, 4^e étage, boîte 21
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3907
Télécopieur : 418 646-6169
jean-pierre.laniel@mddep.gouv.qc.ca
Internet : www.mddep.gouv.qc.ca

1. la valériane des tourbières (*Valeriana uliginosa*): c'est l'unique espèce vulnérable de rang 2 de priorité pour la conservation, aujourd'hui en déclin. De floraison estivale précoce, elle se développe dans les cédrières, les mélézins à sphaignes et les tourbières minérotrophes arbustives.
2. l'adiante des Aléoutiennes (*Adiantum aleuticum*): une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable de rang 2. Elle atteint sa maturité l'été et se retrouve dans les affleurements, éboulis, débris graveleux serpentiniques perturbés et ouverts, les bétulaies blanches, les pessières noires très ouvertes et les forêts de feuillue.
3. la sabline à grandes feuilles (*Moehringia macrophylla*): Espèce de rang 2 qui s'observe en été et également susceptible d'être désignée au Québec. Les affleurements et débris graveleux serpentiniques perturbés et ouverts, tout comme les bétulaies ou pessières noires très ouvertes constituent les habitats de prédilection de l'espèce.

Des visites estivales de terrain réalisées par des biologistes en octobre 2009 visant le secteur est de la zone d'étude au niveau des milieux humides de la traverse de la rivière Milnikek confirment l'absence d'EFMVS et leurs habitats. Il appert ainsi que ces inventaires sommaires n'ont pas couvert tout le tracé retenu et optimisé. Le promoteur HQTÉ le justifie en raison d'une analyse à l'aide de la carte écoforestière et du Guide¹ recommandé par le Ministère. Cet argumentaire nous semble acceptable. En revanche, nous déplorons le côté expéditif de la caractérisation de l'habitat visité (essentiellement le milieu humide) et l'absence de détails sur la méthodologie d'inventaire associée aux EFMVS (vol. 1 : pp. 2-2, 3-1, 3-6, 3-7, 3-9, 4-1, 5-1, 5-2, 5-8 à 5-11, 7-16 et vol. 2 : carte C). Vu sous cet angle, l'information transmise demeure incomplète au regard des exigences de la directive de mars 2008 (p. 9) et un effort supplémentaire devrait donc être consenti en la matière.

A priori, l'étude conclut à des impacts résiduels faibles (ou mineurs) sur les éléments touchés susceptibles d'abriter les EFMVS dans l'emprise projetée (milieux humides, certains espaces boisés, et les habitats d'espèces visées), particulièrement, (1) en phase de préconstruction lors des activités d'aménagement des accès et de déboisement, (2) en phase de construction de la ligne et de l'aménagement de l'emprise et (3) en phase d'exploitation et d'entretien de la ligne et de l'emprise. Et ce, dû principalement au fait d'avoir eu recours au « Guide » précité, couplé à l'application de certaines mesures d'atténuation particulières notamment, le principe d'évitement volontaire tel celui du milieu humide caractérisé de la rivière Milnikek et le déboisement minimaliste de certains espaces boisés susceptibles d'être touchés présentés au tableau 7-2. Nous n'entérinons que partiellement l'approche d'HQTÉ malgré un niveau élevé de perturbations anthropiques passées associées notamment aux coupes forestières, aux plantations et

¹ Petitclerc, P., N. Dignard, L. Couillard, G. Lavoie et J. Labrecque. 2007. *Guide de reconnaissance des habitats forestiers des plantes menacées ou vulnérables. Bas-Saint-Laurent et Gaspésie*. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction de l'environnement forestier. 113 p.

aux chemins forestiers. En effet, il y a un potentiel d'impact sur l'habitat d'une EFMVS non précisée dans le secteur de la zone d'étude considérée en raison du déboisement de 121 ha requis par le projet au niveau de la composante « Autres peuplements forestiers » faisant partie des éléments d'espaces forestiers. Ces considérations devaient inciter les consultants d'HQTÉ à inventorier minutieusement tous les sites des travaux susceptibles d'abriter les EFMVS et/ou leurs habitats, le cas échéant (vol. 1 : pp. 4-1 à 4-3, 5-2, 5-10, 7-1 à 7-13, 7-15 à 7-17, 7-35 et vol. 2 : carte C).

Par ailleurs, au registre des aménagements et projets connexes, Saint-Laurent Énergie projette de construire un parc éolien dont le site chevauche en bonne partie celui du présent projet. Ainsi, les études environnementales conséquentes sont quasi en phase terminale (vol. 1 : p. 2-54). De même, les rubriques 2.3.5.6 et 2.3.7 mentionnent d'autres projets de développement envisagés; notamment, l'implantation d'un lieu d'enfouissement technique (LET) à la Rédemption. Ce dernier a déjà obtenu l'assentiment du BAPE en 2007 (vol. 1 : 2-42).

Conclusion

Considérant ce qui précède, nous jugeons l'étude d'impact incomplète eu égard à la composante EFMVS et demandons au promoteur « HQTÉ » de considérer les points ci-après :

- Cartographie des habitats forestiers potentiels de plantes menacées ou vulnérables à l'aide du Guide.² Ainsi, afin de mieux évaluer l'impact du projet sur les EFMVS, nous transmettrons confidentiellement la cartographie des habitats forestiers potentiels effectuée pour le « secteur est » de la zone d'étude (tracé retenu et optimisé). Les consultants d'HQTÉ s'en sont déjà fait une idée lors d'une analyse à l'aide des données de la carte écoforestière et du Guide suscitée (vol. 1 : p. 7-16).
- Inventaire (s) des EFMVS : Le cas échéant, l'initiateur s'engage à réaliser les inventaires complémentaires exhaustifs aux périodes propices et à nous transmettre confidentiellement le rapport incluant, outre la localisation des populations d'espèces relevées, l'aire couverte, la méthodologie utilisée, les relevés de terrain, les dates précises et l'identification de la (ou des) personne (s) ayant réalisé l' (les) inventaire (s).
- Principe d'évitement : Dans la mesure du possible, les EFMVS et/ou leurs habitats potentiels doivent être évités comme l'ont été les milieux humides de la traverse de la rivière Milnikek (par exemple, par la pose de clôtures de protection ou par le simple évitement permettant d'éliminer tout risque d'impact

² Petitclerc, P., N. Dignard, L. Couillard, G. Lavoie et J. Labrecque. 2007. *Guide de reconnaissance des habitats forestiers des plantes menacées ou vulnérables. Bas-Saint-Laurent et Gaspésie*. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction de l'environnement forestier. 113 p.

sur les espèces ou leurs habitats). Le rapport d'inventaire demandé doit inclure ce principe, le cas échéant.

- Mesures d'atténuation/compensation : Bien que les impacts résiduels prévus seront vraisemblablement faibles sur les EFMVS potentiellement présents sur le site des travaux, si jamais leur présence dans la zone d'étude se confirmait et que le principe d'évitement soit inapplicable, le promoteur devra préconiser, outre le programme de conservation ou de transplantation (à ne pas privilégier d'emblée; il s'agit d'une mesure de dernier recours) et de suivi environnemental, des mesures d'atténuation particulières ou de compensation conformes au Guide³ recommandé.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à communiquer avec M^{me} Nancy Hébert au poste 4347.

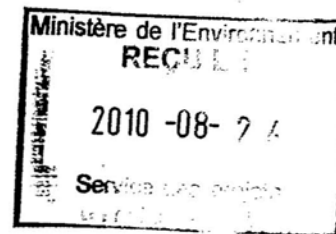
Le chef du Service,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Pierre Laniel', with a long horizontal stroke extending to the left.

Jean-Pierre Laniel

JPL/OO/se

³ Couillard, Line, 2007. *Les espèces floristiques menacées ou vulnérables : guide pour l'analyse et l'autorisation de projets en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement*, Québec, gouvernement du Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, numéros ISBN, 26P.



DESTINATAIRE : Madame Marie-Claude Théberge
Chef du service des projets en milieu terrestre
Directions des évaluations environnementales

DATE : Le 19 août 2010

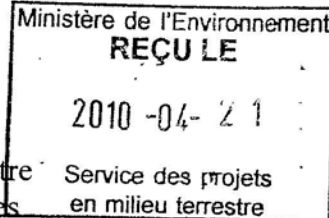
OBJET : Ligne à 315 kW du parc éolien de Lac-Alfred
V/Réf. : 3211-11-097
N/Réf. : 7610-01-01-0744900

Comme demandé dans votre lettre datée du 10 août 2010, nous vous informons que nous n'avons aucun commentaire particulier aux réponses contenues dans le complément de l'étude d'impact sur l'environnement datée de août 2010 transmise par l'initiateur à la suite de votre demande de renseignements supplémentaires.

La directrice adjointe par intérim,

KB/dl


Kathleen Burton, ing.



DESTINATAIRE : Madame Marie-Claude Théberge
Chef du service des projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales


DATE : Le 15 avril 2010

OBJET : Ligne à 315 kW du parc éolien de Lac-Alfred
V/Réf. : 3211-11-097
N/Réf. : 7610-01-01-0744900
N/doc. : 400700162

Comme demandé dans votre lettre datée du 31 mars 2010, vous trouverez ci-dessous notre réponse concernant le projet cité en objet.

Au meilleur de notre connaissance, les renseignements inclus dans le document daté de mars 2010, présenté par Hydro-Québec TransÉnergie et intitulé : « *Intégration de la production des parcs éoliens au réseau de transport – Ligne à 315 kV du parc éolien de Lac-Alfred – Étude d'impact sur l'environnement, volumes 1 et 2* », contiennent tous les éléments requis par la directive, et ce, de façon satisfaisante et valable.

La directrice adjointe par intérim,


Kathleen Burton, ing.

KB/dl

Rimouski, le 16 août 2010

Madame Marie-Claude Théberge
Service des projets en milieu terrestre
Ministère du Développement durable, de
l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Ligne à 315 kV du parc éolien de Lac-Alfred
Dossier : 3211-11-097

Madame,

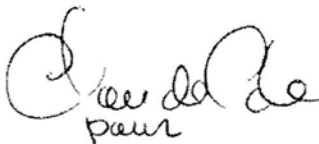
Tel que demandé dans votre lettre du 10 août 2010, nous avons examiné le complément de l'étude d'impact sur l'environnement concernant l'aménagement de la ligne de 315 kV du parc éolien de Lac-Alfred. Nous avons évalué les éléments de la directive correspondant à notre champ de compétence et nous vous informons qu'ils sont bien documentés, soit :

- la description du projet et de la technologie utilisée;
- la description des coûts et des retombées économiques locales et régionales lors de la construction.

Pour des informations additionnelles, n'hésitez pas à communiquer avec M. Pierre Ouellet, au numéro de téléphone 418 727-3577, poste 1007.

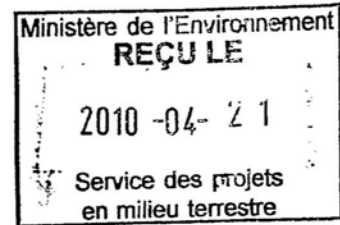
Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur régional,



Denis Goulet

c.c. Mme Carmen Picard



Rimouski, le 15 avril 2010

Madame Marie-Claude Théberge
Service des projets en milieu terrestre
Ministère du Développement durable, de
l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Ligne 315 kW du parc éolien de Lac-Alfred
Dossier : 3211-11-097

Madame,

Tel que demandé dans votre lettre du 1^{er} avril 2010, nous avons examiné le contenu de l'étude d'impact sur l'environnement concernant l'aménagement de la ligne de 315 kW du parc éolien de Lac-Alfred. Nous avons évalué les éléments de la directive correspondant à notre champ de compétence et nous vous informons qu'ils sont bien documentés, soit :

- la description du projet et de la technologie utilisée;
- la description des coûts et des retombées économiques locales et régionales lors de la construction.

Pour des informations additionnelles, n'hésitez pas à communiquer avec M. Pierre Ouellet, au numéro de téléphone 418 727-3577, poste 1007.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

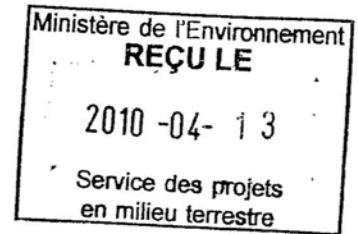
Le directeur régional,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Denis Goulet".

Denis Goulet

c.c. Mme Carmen Picard

Québec, le 9 avril 2010



Madame Marie-Claude Théberge
Chef du Service des projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable, de
l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Ligne à 315 kV du parc éolien du lac Alfred
V/dossier : 3211-11-097
N/dossier : 101554

Madame,

Je donne suite à votre lettre du 1^{er} avril dernier concernant la recevabilité de l'étude d'impact du projet mentionné en rubrique.

Après analyse, nous n'avons pas de commentaire à formuler sur la recevabilité de cette étude d'impact.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le secrétaire du ministère,

A handwritten signature in cursive script, reading "David Belgue".

David Belgue